HAUTES-PYRÉNÉES MAG

LE MAGAZINE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES



REPORTAGE

LA CATER : LES EXPERTS DES COURS D'EAU EN IMAGES

LE LAC
DE PUYDARRIEUX

Une publication de:



SOMMAIRE













FOCUS Le Département et la gestion de l'eau











Tirage: 121 000 exemplaires - ISSN 2610-2951

Directeur de la publication : Michel Pélieu

Rédaction : Julien Courdesses - Mise en page : Frédéric Metgé Crédit photos : Anthony Bonal, CACG, Laurent Gaits, Pierre Meyer, Adobe stock

Ce magazine est également disponible en version numérique sur le site hautespyrenees.fr

En couverture:

Lacs de Cap-de-Long et d'Orédon

Imprimerie: AGIR GRAPHIC - BP 52 207 - 53022 LAVAL imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement. (Tous les papiers se trient et se recyclent









La gestion de l'eau est un vaste sujet. Quel rôle joue le Département dans ce domaine ?

L'eau est une ressource profondément ancrée dans l'identité de notre territoire pyrénéen. Avec plus de 8 400 km d'écoulements répertoriés, du plus petit ruisseau à l'Adour, le réseau hydrographique de notre département est particulièrement dense. Mais il est surtout le point de départ d'un système encore plus étendu irriguant une bonne partie du Sud-Ouest.

Il est naturel que le Département conduise une politique volontariste d'accompagnement auprès de tous les acteurs de l'eau. Nous apportons une aide financière aux projets portés par les collectivités locales et établissements publics gestionnaires : travaux d'alimentation en eau potable, entretien des cours d'eau, gestion de la ressource... Nous mettons à la disposition des collectivités une assistance technique pour l'entretien des cours d'eau et des stations d'épuration. Nous développons enfin des partenariats étroits et sommes présents au sein des grandes instances de gestion comme l'Institution Adour et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG).

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle. Quelles solutions pouvons-nous trouver face à cette situation?

L'eau est plus que jamais un sujet d'actualité qu'il est absolument né-

Pour un avenir viable, la gestion de l'eau doit être optimisée et efficacement valorisée

cessaire de prendre à bras le corps. Nous devons être capables de gérer cette ressource le plus efficacement possible. Cela commencera forcément par l'aménagement de nouvelles retenues permettant de récupérer les excédents de pluie ou les surplus issus de la fonte des neiges. Un orage peut représenter plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes d'eau. Si ces pluies ne sont pas captées, elles partent directement vers l'océan. Nous ne pouvons plus nous le permettre.

Mais l'augmentation de nos capacités de stockage ne doit pas se faire sans reconsidérer notre consommation. L'eau est un bien commun qui a toujours été partagé. Elle doit donc faire l'objet d'une réflexion dans tous ses domaines d'usage : l'agriculture certes, même si elle produit déjà beaucoup d'effort, mais surtout la consommation domestique et industrielle. Dans ce contexte, nous devons faire preuve de pédagogie et de solidarité. Nous devons nous réapproprier la communication sur le sujet des retenues d'eau. Pour que notre future politique de l'eau soit efficace, il est indispensable de construire un discours cohérent, susceptible de répondre aux attaques injustifiées dont certains projets font l'objet.

Le Département apporte depuis longtemps sa contribution et son expertise dans ce domaine. Notre collectivité est outillée pour mettre en place une telle structuration. Nous serons bien entendu partenaires de tous les projets permettant de construire une nouvelle politique de l'eau.

Les Hautes-Pyrénées comptent de nombreux barrages servant à la production d'électricité. En quoi cette valorisation énergétique de l'eau doit également être repensée ?

L'eau stockée dans les barrages a une double utilité. Elle produit de l'électricité en fonction des besoins énergétiques du pays, notamment en période hivernale. Cette eau peut aussi être lâchée à la demande de la CACG pour les besoins d'irrigation et d'alimentation des rivières pendant l'été. Mais cet usage se fait au détriment de la production hydroélectrique. 50 millions de mètres cubes sont déversés tous les ans à des périodes qui ne coïncident pas toujours avec une demande d'énergie. Cette situation pénalise le Département et les collectivités territoriales qui perdent des ressources fiscales.

C'est pourquoi il est urgent de concilier au mieux ce double usage, énergétique et environnemental. Pour cela, de nouveaux espaces de stockage doivent être créés en aval des centrales. Ils permettront de garantir les besoins de la CACG sans affaiblir notre capacité à produire une énergie décarbonée mais aussi rémunératrice pour le territoire.

Pour un avenir viable, la gestion de l'eau doit être optimisée et efficacement valorisée.

Michel PÉLIEU

Président du Département des Hautes-Pyrénées

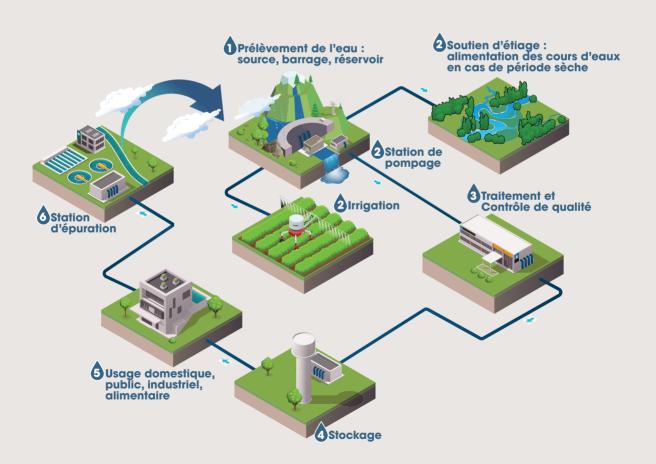




LE CYCLE DE L'EAU

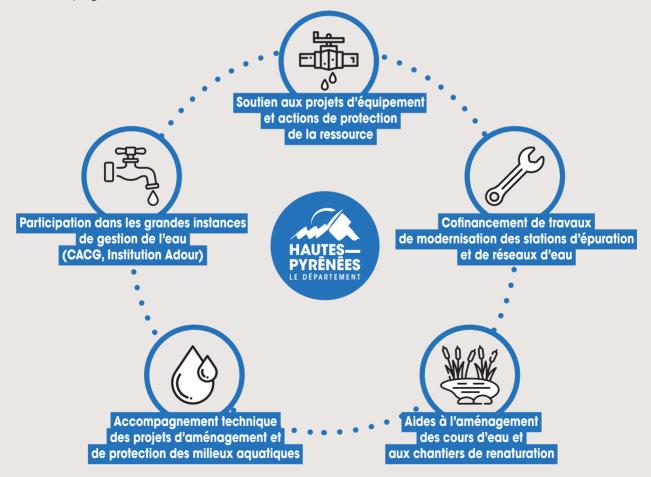
La ressource en eau est précieuse car limitée. Sa gestion fait l'objet d'une attention rigoureuse mais surtout respectueuse de tous les usages. Irrigation, étiage, eau potable, production d'énergie : tous sont nécessaires et doivent être préservés. On distingue deux cycles de l'eau : le grand, qui correspond au mouvement

naturel de l'eau depuis que la terre existe (pluie, écoulement, évaporation) et celui qui a trait à l'usage domestique et que l'on appelle « petit cycle de l'eau ». Il désigne le parcours emprunté par l'eau, de son point de captage jusqu'à son rejet dans le milieu naturel.



LE DÉPARTEMENT ET LA GESTION DE L'EAU

L'eau potable ou le traitement des eaux usées sont des compétences communales. Souvent, c'est en se regroupant en Syndicats ou au sein d'intercommunalités que les Communes s'organisent pour en assurer la gestion. Le Département, lui, intervient en soutien. Il accompagne les communes dans l'étude de leurs projets et pour leurs investissements, mais pas seulement. Le Département intervient également dans les actions de préservation des milieux aquatiques, cours d'eau ou étangs, et siège dans les différentes instances représentatives qui gèrent la ressource.



EXPERTS EN COURS

Réaliser des travaux en rivière n'est pas chose facile. La réglementation est complexe et de nombreuses précautions doivent être prises. Pour cela, les Communes peuvent compter sur l'appui technique et juridique d'un service spécialisé, mis à leur disposition par le Département : la CATER, Cellule d'assistance technique à l'espace rivières.

Au milieu de l'hiver, le parc de la Demi-Lune à Lannemezan est encore fermé au public. Mais un petit chantier s'affaire au bord du lac. « Ce plan d'eau est très encombré par les sédiments ce qui complique la pratique des activités de loisir, explique Frédéric, l'un des techniciens CATER. Le site avait pourtant fait l'objet d'un curage il y a quelques années. Le gestionnaire du parc nous a contacté pour trouver une solution qui tienne dans le temps. Aujourd'hui nous prélevons des sédiments pour d'abord comprendre le fonctionnement du cours d'eau. »

Quelques coups de pelle plus tard, le constat est clair. Le lac est envahi de sable noir. « *C'est* Le technicien CATER effectue des prélèvements sur la rivière le Gers à Lannemezan

typique de la Neste, précise Bruno son collègue. Il s'agit d'un engorgement naturel. La bonne nouvelle c'est que le sable est facile à enlever. Si nous avions trouvé du limon ou de l'argile, les choses auraient été plus compliquées. Mais un aménagement en amont du lac sera probablement nécessaire pour éviter un nouvel encombrement. »

La gestion de l'eau est un sujet vaste. Elle comprend l'alimentation en eau potable, l'assainissement, mais également un large volet dédié à la protection des milieux aquatiques et à la prévention des risques d'inondation, connu aussi sous le nom de Gemapi. Ces compétences sont aujourd'hui sous la responsabilité des communes et intercommunalités. Mais intervenir à proximité d'un cours d'eau, même le plus petit, peut parfois s'avérer technique.



UNE EXPERTISE DE TERRAIN

« Notre travail, c'est d'accompagner les collectivités, mais aussi certaines structures privées, dès qu'elles font face à une problématique qui concerne l'eau, détaille Frédéric. Nos sujets d'intervention sont multiples : un chantier de prévention d'inondation, un renforcement de berge, de pont, des questions liées à l'irrigation...

Certains élus ont parfois du mal à s'y retrouver dans la réglementation ou alors ne connaissent pas forcément bien le fonctionnement des cours d'eau sur leur territoire. Nous, c'est notre spécialité. Nous leur fournissons une assistance technique et juridique afin qu'ils mènent à bien leurs projets. Nous effectuons aussi des prélèvements sur la qualité des cours d'eau. Les échantillons sont transmis au laboratoire Pyrénées Landes pour analyse. Aujourd'hui 84 % de nos masses d'eau sont en hon état voire en très bon état. »

L'accompagnement des collectivités est un des axes forts de la politique du Département. A la CATER, la relation avec les élus locaux et les propriétaires est au cœur du métier. « Deux tiers de notre temps de travail s'effectue sur le terrain, complète Bruno. Monter un dossier d'expertise sur l'eau sans se rendre sur place c'est impossible. Pour mener à bien un projet, la connaissance des lieux et le suivi du chantier en cours est indispensable ».

Au-delà de l'accompagnement, l'équipe veille d'abord à ce que les travaux soient réalisés dans le cadre de l'intérêt général. Ou'il s'agisse d'irrigation, d'alimentation en eau potable ou d'écoulement naturel le fonctionnement du cours d'eau doit être adapté aux enjeux et à l'utilisation qui en est faite dans chaque territoire. « Les cours d'eau sont des milieux fragiles, explique Frédéric. Le code de l'environnement nous impose une vigilance à l'égard de la faune. Certains travaux ne peuvent par exemple pas se faire pendant les périodes de reproduction d'espèces protégées. Mais cela n'empêche pas de lancer des chantiers. Nous travaillons avec des entreprises aui réalisent d'ailleurs de très bonnes interventions dans les milieux aquatiques, tout en préservant l'environnement. Si nous sommes là, c'est d'abord pour trouver des solutions et faciliter la démarche des collectivités. »





La présence importante de centrales hydrauliques sur le territoire classe les Hautes-Pyrénées parmi les meilleurs producteurs de France d'énergie verte.

Dans les Hautes-Pyrénées, utiliser l'eau comme source d'énergie est un savoir-faire historique. Depuis les années 50, barrages et centrales hydrauliques parsèment les vallées du territoire. Des installations parfois spectaculaires, qui permettent grâce à la puissance de l'eau de produire une électricité « propre », sans émission de gaz à effet de serre.

Et les résultats sont éloquents. Dans les Hautes-Pyrénées, 42 % de l'énergie consommée est d'origine renouvelable, contre près de 11% dans le reste de la France. Un chiffre qui classe le département parmi les meilleurs élèves du pays. A elles seules, les centrales hydrauliques produisent chaque année l'électricité nécessaire à la consommation de 660 000 personnes, soit près de trois fois la population du département.

UNE SOURCE D'ÉNERGIE FLEXIBLE

L'hydroélectricité possède aussi un avantage considérable par rapport à d'autres moyens de production. À l'inverse d'une centrale nucléaire dont la mise en marche est plus longue et complexe, l'énergie de l'eau peut être générée de manière quasi instantanée. L'eau stockée dans les barrages est envoyée plus bas dans les vallées à travers des conduites forcées. Dans sa chute, elle fait tourner des turbines permettant de créer de l'électricité.

Plus flexible, l'hydroélectricité est donc utilisée par les fournisseurs d'énergie comme variable d'ajustement lors de pics de consommation sur le réseau, notamment en hiver. Elle peut alors représenter jusqu'à 20% de la production d'électricité du pays.





BERNARD **VERDIER**Vice-Président Environnement et Ruralité
Vice-Président de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

70 % DE L'EAU STOCKÉE EST DESTINÉE À L'ALIMENTATION NATURELLE DES COURS D'EAU

Le Département est une collectivité fédératrice. Même si nous agissons de manière indirecte, nous apportons depuis des années notre contribution et notre expertise à la gestion de l'eau dans tous ses aspects. L'eau est notre ressource la plus précieuse et elle doit profiter à tous : aux foyers, aux entreprises, à l'agriculture, au tourisme, et bien entendu à l'environnement. Cette notion de multi usage est au cœur des projets que nous soutenons aux côtés des collectivités locales. Le lac de Puydarrieux géré par le Département illustre cet état d'esprit. Il s'agit d'un réservoir artificiel mais il constitue aussi un lieu de refuge privilégié pour les oiseaux migrateurs.

Face au changement climatique, il nous est aujourd'hui absolument essentiel de sécuriser la ressource en eau. Nous devons pour cela être en mesure de stocker l'eau dès que l'occasion se présentera. Cela fait 20 ans maintenant que nous ne construisons plus une seule retenue. Les débats et les controverses sur le sujet ne manquent pas. Je voudrais juste indiquer que 70 % de l'eau stockée dans ces réservoirs est destinée à l'alimentation naturelle des cours d'eau. Le canal de la Neste, ouvrage construit sous Napoléon III, permet à lui seul d'alimenter 17 rivières. Si nous voulons sécuriser la ressource en eau, il faudra avoir le courage politique de lancer à nouveau de tels projets.



LA COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE : UN ACTEUR MAJEUR DE L'EAU DANS LE SUD-OUEST

La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) est une société d'économie mixte gérant une trentaine de délégations de service public pour la gestion d'ouvrages hydrauliques dans le Sud-Ouest. Elle exerce une mission d'intérêt général essentielle au développement économique et à l'alimentation en eau de la Gascogne.

Son capital est majoritairement détenu par des acteurs publics. Afin d'accompagner au mieux la CACG dans le développement de nouvelles activités (chantiers de modernisation, transition énergétique), le Département a pris part à une recapitalisation historique en augmentant sa participation de 991 159 €. Il détient aujourd'hui 1 120 571 € au sein du capital de la CACG.





Situé à cheval entre les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées Atlantiques, le lac du Louet est un ouvrage essentiel pour soutenir l'alimentation en eau de la vallée de l'Adour. Actuellement vidé, des travaux y sont menés afin de consolider la digue du réservoir.

C'est un des plus importants réservoirs d'eau du département. Avec un volume pouvant atteindre 5 millions de mètres cubes, le lac du Louet est un ouvrage de taille. Sa fonction est double. Il permet dans un premier temps de soutenir les besoins d'irrigation du bassin de l'Adour. Les usagers agricoles participent d'ailleurs financièrement aux coûts de fonctionnement de l'ouvrage. Mais le lac du Louet joue aussi un rôle important dans le soutien à l'étiage du fleuve, permettant ainsi de préserver les milieux aquatiques en cas de baisse des débits.

Construit en 1994, le lac du Louet est la propriété de l'Institution Adour. Un établissement public chargé

de la gestion du fleuve et de ses affluents. Créée à l'initiative des quatre départements traversés par l'Adour, dont celui des Hautes-Pyrénées, elle réunit de nombreux syndicats mixtes et intercommunalités, ainsi que la Région Nouvelle Aquitaine.

Aujourd'hui vidé de ses eaux, le lac du Louet fait l'objet d'un chantier de consolidation suite à des fragilités observées sur son barrage, entièrement construit en terre compacte. Membre de l'Institution Adour, le Département a accompagné ce projet de près en lui attribuant notamment une subvention de plus de 2 millions d'euros. Le chantier devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2023.

PUYDARRIEUX:

UN REFUGE POUR LA FAUNE

Le lac de Puydarrieux est à l'origine une réserve d'eau artificielle crée en 1987 par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG). Situé sur un important couloir migratoire, il est devenu un haut lieu ornithologique des Pyrénées. Il est un espace majeur pour l'hivernage des oiseaux dans le Sud-Ouest. Le lac est aujourd'hui intégré au réseau Natura 2000. Le Département y assure le comptage et le suivi de plus d'une trentaine d'espèces d'oiseaux. Il participe également à des programmes de traçage nationaux et européens. Une zone de quiétude y est également mise en place pour garantir la tranquillité des espèces animales.





AU LAC DE PUYDARRIEUX

Classé zone Natura 2000, le lac de Puydarrieux est un site majeur pour l'observation des oiseaux migrateurs. Valérie est une des deux agents du Département chargée de la surveillance du lac et du comptage de la faune locale. Elle nous raconte son quotidien :

En quoi consiste votre métier?

Nous sommes chargés de compter les différentes espèces d'oiseaux présentes autour du lac. Le comptage se fait à l'unité mais pour certaines espèces très nombreuses comme les grues nous dressons des estimations.

Nous accueillons aussi le public en le sensibilisant à l'environnement. Nous surveillons également la zone de quiétude en veillant à ce que les promeneurs ne dérangent pas les oiseaux.

Quels types d'oiseaux trouve-t-on à Puydarrieux ?

Contrairement à ce que les gens croient, il n'y a pas que des grues à Puydarrieux ! Si nous prenons le temps de regarder le lac, nous pouvons observer des oies et des courlis cendrés, très drôles à observer, des vanneaux huppés et toute une variété d'espèces de canards...

Pourquoi avoir choisi ce métier?

J'ai toujours vécu à la campagne, dans un milieu

rural, où j'étais souvent dehors. La nature est un environnement qui me plait et où je me sens bien. Ici, il y a tous les jours quelque chose à observer, il y a toujours quelque chose de nouveau.

L'aspect relationnel est aussi très intéressant avec les promeneurs qui viennent ainsi que les différents acteurs travaillant autour du site. Je n'ai pas un cadre horaire défini, je peux commencer en fonction de mes comptages et en fonction de ce que j'ai à faire sur le site.

Pour moi, c'est vraiment un métier passion!

Retrouvez la vidéo sur...



12 Hapymag | MARS 2023



23 janvier. Concours photo « Nos villages en images » Après les meilleurs souvenirs de l'année, le Département a mis en valeur les villages haut-pyrénéens pour son concours photo de fin d'année! Bravo à @lapom65 pour son cliché de Labastide sous la



21 janvier. Portrait d'agent « Aurélien, mécanicien au Parc routier »

Il y a les agents qui entretiennent les routes, les déneigent, les nettoient... et puis il a ceux qui font en sorte que les premiers puissent faire leur travail. Aurélien fait partie du deuxième groupe ; il est mécanicien au Parc routier. Découvrez son portrait en



neige qui a illuminé ce concours.



17 février. #hautpyreneens « Milann, pisteur à Cauterets »

Chaque mois, le Département rencontre un Haut-Pyrénéen et met en valeur son action. Ce mois-ci, nous sommes partis à la rencontre de Milann, responsable de la sécurité des pistes à la station de Cauterets.



3 février. Le Département vous ouvre la route.

Les agents du Département sont pleinement mobilisés pour vous ouvrir les routes durant l'hiver. Au total, ce sont 107 agents d'astreinte déployés sur 67 engins de déneigement pour garantir la sécurité de vos déplacements.



février. Des collégiens au ski grâce au Département.

Chaque année, plus de 900 élèves haut-pyrénéens partent au ski grâce au Département. Chef d'orchestre de l'opération, la collectivité prend en charge le transport tandis que les forfaits sont offerts par les domaines skiables et le matériel est prêté gracieusement par les loueurs.











Groupe Nos territoires en commun

A VOS CÔTÉS,

PLUS QUE JAMAIS

Le Département accompagne les plus fragiles de nos concitoyens, qu'ils soient en situation de précarité ou de handicap, des plus jeunes aux plus âgés.

Le Conseil départemental est confronté aux mêmes problématiques que chacun d'entre vous : que ce soit la hausse du prix de l'énergie pour les bâtiments ou le carburant des véhicules entretenant les routes départementales, l'augmentation de la dotation de fonctionnement des collèges, mais aussi les revalorisations salariales bénéfiques que nous devons financièrement assumer, ou l'augmentation de la contribution au SDIS, pour seuls exemples...

Grâce à une utilisation des deniers publics rationnelle et optimisée et à une bonne gestion de la collectivité, le Département peut maintenir sa politique d'investissement pouvant atteindre 80 millions d'euros cette année, afin de soutenir l'innovation, la transition énergétique, l'attractivité du territoire et la cohésion territoriale, avec notamment une augmentation de 5 % de l'enveloppe dédiée au Fonds d'Aménagement Rural qui accompagne les communes dans leurs projets.

Vos Conseillers départementaux.



Vos Conseillers départementaux : David LARRAZABAL et Laurence ANCIEN - Tarbes 3 Geneviève QUERTAIMONT et Jean-Michel SÉGNERÉ - Moyen Adour Groupe Passionnément Hautes-Pyrénées radicalement solidaires

AGIR POUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

Notre collectivité s'engage à préparer un avenir souhaitable pour les générations futures, que ce soit via le Plan Climat Energie Territorial (PECT), le Fonds départemental pour l'Environnement ou la Garderie du lac de Puydarrieux

Notre volonté est d'aller plus loin que la simple protection, c'est un impératif, parce que notre environnement change et notre rapport aux ressources avec.

Les Hautes-Pyrénées doivent notamment consolider leur rôle naturel de château d'eau, dont dépendent les nombreux départements des bassins Adour, Baïse et Garonne. Or le dérèglement climatique menace les étiages de ces cours d'eau et de plus en plus tôt dans la saison. Il est pourtant vital de préserver et sécuriser l'accès à l'eau potable, mais aussi les productions agroalimentaires et hydroélectriques.

Autant d'enjeux qu'il nous faut avoir à l'esprit, notamment par l'aménagement de retenues d'eau permettant de pallier la baisse du manteau neigeux ou le changement du régime des pluies. Lors d'épisodes violents, il serait en effet

Groupe Socialistes et Apparentés

PROJET D'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE :

LE GROUPE PIONNIER. LE DÉPARTEMENT DÉTERMINÉ

A l'occasion de la Session du 3 février dernier, le Département a adopté à l'unanimité une « motion de soutien à l'acquisition d'une réserve foncière au bénéfice de la future Université de Technologie de Tarbes », présentée par le Président PÉLIEU. Nous nous félicitons à double titre de ce vote.

Sur la forme tout d'abord, puisque notre Groupe avait été dès mars 2021 à l'initiative d'un texte sur le même thème, « Pour une Université de Technologie des Pyrénées », qui posait déjà clairement les bases de la volonté du Département de voir aboutir ce projet d'ampleur. Ce texte avait d'ailleurs été largement adopté, grâce au soutien de l'ensemble de la majorité départementale.

Sur le fond, ensuite, puisqu'il s'agit là d'un sujet d'avenir pour notre pôle universitaire qui accueille près de 6 000 étudiants, le Département actant ainsi sa volonté de demeurer un partenaire déterminé de cette grande ambition universitaire. Fruit d'une alliance entre l'IUT et l'ENIT, elle serait en effet la première Université de Technologie de ce type au Sud de la Loire, et la quatrième seulement de ce type en France. L'enjeu est de diversifier les offres de formation, tout en les adaptant au mieux aux exigences du monde du travail et aux besoins de l'économie locale. Cet engagement volontariste s'inscrit pleinement dans le Plan Jeunesse élaboré par le Département, sous l'égide de la Commission Jeunesse présidée par Geneviève ISSON, afin de renforcer l'attractivité des Hautes-Pyrénées et permettre à nos jeunes de se former, vivre et s'épanouir chez eux, dès aujourd'hui et pour demain.

Vos Conseillers départementaux : Joëlle ABADIE - Vallée de l'Arros et des Baïses Maryse BEYRIÉ - Neste-Aure-Louron

Yannick BOUBÉE et Geneviève ISSON - Aureilhan

irresponsable de laisser partir de grands volumes d'eau douce vers l'océan, quand l'été qui suit s'accompagne d'une sécheresse.

Le mouvement doit venir d'aménageurs visionnaires et volontaires, mais aussi de la société qui doit évoluer dans sa vision d'une nature trop romantisée et sanctuarisée.

L'immobilisme n'est pas de mise, nous devons aller vite et bien. Le Conseil départemental ne peut pas tout, mais il prend sa part avec les moyens à sa disposition. Les membres de notre groupe s'y engagent.

Vos Conseillers départementaux :

Louis ARMARY, Marc BÉGORRE, Pierre BRAU-NOGUÉ, Maryse CARRÈRE, Nicole DARRIEUTORT, Nicolas DATAS-TAPIE, Evelyne LABORDE, Isabelle LAFOURCADE, Laurent LAGES (Président), Monique LAMON, Thierry LAVIT, Michel PÉLIEU, Pascale PÉRALDI, Stéphane PEYRAS, Marie PLANE, Bernard POUBLAN, Marie-Françoise PRUGENT, Frédéric RÉ, Véronique THIRAULT, Bernard VERDIER

Groupe Communiste

I 'FAU N'EST PAS UNE MARCHANDISE

L'eau est déterminante à la vie, elle doit être accessible à toutes et tous, et de bonne qualité. En effet, seulement 0,3 % d'eau non salée sont disponibles et consommables sur la planète dans les conditions technologiques et économiques actuelles. Cela demande donc d'agir à toutes les étapes, de son prélèvement à son retour dans le milieu naturel pour, en tout premier lieu, la protéger des agressions polluantes, agir pour une répartition équitable de son accès, être économe dans son utilisation.

Le financement de l'eau doit, de ce fait, être complètement repensé à l'aune des défis de notre époque (changement climatique, enjeux géostratégiques et économiques...). La solidarité nationale doit s'exprimer et ce malgré l'austérité qui caractérise les politiques publiques nationales et européennes actuelles.

Le marché est pour l'essentiel détenu par trois grands groupes : Suez-Lyonnaise des eaux, Veolia Générale des eaux et la SAUR. Environ 70 % des usagers sont concernés par une Délégation de service public confiée à l'une de ces multinationales. L'offensive capitaliste d'investir très largement ce terrain des profits environnementaux ne date pas d'aujourd'hui. Toutefois, elle tend à se réduire progressivement dans le secteur des DSP de l'eau sous l'effet des luttes et de l'intervention citoyenne. Pour nous l'eau ne peut et ne doit pas être considérée comme une marchandise. C'est un bien commun de l'humanité. Elle doit être soustraite des griffes des marchés. Sa gestion, au plan local, doit être rendue publique et citoyenne au plus vite. Pour y arriver, un service public national de l'eau doit être créé.

Vos Conseillers départementaux: Jean BURON - Vice-Président des routes et des transports, Andrée SOUQUET

Groupe Progrès & Solidarité

INVESTIR POUR RÉDUIRE

LA DETTE ÉCOLOGIQUE

Lors du dernier congrès des maires le Directeur général de la Caisse des Dépôts a affirmé : « la dette écologique est plus urgente à traiter que la dette financière ».

Or, le réchauffement climatique est près de deux fois plus rapide en montagne qu'au niveau global, rendant les Hautes-Pyrénées particulièrement vulnérables : cette réalité impose un engagement financier important de tous les acteurs de notre territoire pour tenter de limiter son impact.

Ainsi, le niveau d'investissement record du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées à 80 millions, présenté récemment lors de notre débat d'orientation budgétaire, permet de répondre aux enjeux de sobriété énergétique, comme par exemple avec la rénovation de la place Ferré, le déploiement des panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur sept collèges...

C'est également dans ce sens que notre groupe « Progrès & Solidarité » a proposé en octobre dernier un vœu voté à l'unanimité pour que le Fonds Vert aux collectivités d'un montant de 2 milliards puisse être fléché vers les Conseils départementaux.

Investir pour réduire la dette écologique c'est aussi investir dans les jeunes générations : en cela nous regrettons que la région Occitanie ne donne plus à la ville de Tarbes le soutien financier qu'elle accordait pour l'éducation au développement durable, dispositif précurseur en la matière.

Mobilisation générale des acteurs et emploi des leviers financiers existants. deux outils parmi tant d'autres pour réduire la dette écologique.

Vos Conseillers départementaux : Virginie SIANI-WEMBOU et Frédéric LAVAL -Tarbes 1

Andrée DOUBRERE et Gilles CRASPAY -Tarbes 2

